



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES  
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS & RECETTES EXTERNES**




# **Règlement de mise en concurrence**

**APPEL D'OFFRES OUVERT (AOO)**

**Fournitures de bureau**

**[ORATSR202601471]**

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b> Fourniture de bureau ORATSR202601471</p>	<p>Ed. : 1 Date : 09/06/2026 Page : 2/8</p>
---	--	---

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SPECIFICATIONS</b>	<b>4</b>
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
2.1.1	<i>Allotissement</i>	4
2.1.2	<i>Offre variante</i>	4
2.1.3	<i>Exigences minimales</i>	4
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	5
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	5
2.4	CADRE DE REPONSE	5
<b>3</b>	<b>CONDITIONS DE CHOIX</b>	<b>6</b>
3.1	CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE	6
3.2	CRITERES DE SELECTION	6
<b>4</b>	<b>DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>7</b>
4.1	APPEL A CANDIDATURE PREALABLE	7
4.2	VISITE DE SITE	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
4.3	EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE	7
4.4	NEGOCIATION DE L'OFFRE	7
4.5	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	7
4.6	MISE AU POINT DU MARCHE	7
4.7	DECLARATION SANS SUITE	8


La présente consultation est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de consultation et ses annexes :
  - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
  - Annexe 2 : Cadre de réponse
  - Annexe 3 : CCAP CNES 2021
  - Annexe 4 : Statistiques CNES - Fiche financière
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques
- [DA3] : Le projet de contrat

## 1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente consultation porte sur les prestations de fournitures de bureau, telles que définies dans le cahier des clauses techniques [DA2].

---

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center">Fourniture de bureau ORATSR202601471</p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 09/06/2026</p> <p>Page : 4/8</p>
---	--	---

## 2 SPECIFICATIONS

### 2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

#### 2.1.1 Allotissement

**La présente mise en concurrence n'est pas allotie.** L'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies dans le cahier des clauses techniques [DA2], qui constitue un **lot juridique unique**.

Ce lot juridique se décompose comme suit :

**Lot à bordereau de prix : Fournitures de bureaux pour les sites de Paris et Toulouse.**

- Bordereau 1 cf Annexe 4.

#### 2.1.2 Offre variante

Le Candidat **est autorisé à présenter une offre variante, telle que spécifiée ci-après.**

**Offre de base :** La présentation d'une offre de base par le Candidat est imposée à l'appui de son offre variante. En l'absence de l'offre de base, l'offre variante proposée par le Candidat sera considérée irrégulière.

L'offre variante constitue une offre à part entière et devra respecter l'intégralité des modalités relatives à l'Offre, stipulée dans le présent règlement de mise en concurrence (notamment contenir l'ensemble des pièces mentionnées).

Par ailleurs et en complément de son offre variante, le Candidat fournira a minima :

- la liste des spécifications du cahier des clauses techniques [DA2] modifiées par l'offre variante ;
- la description des impacts techniques et/ou financiers de l'offre variante.

#### 2.1.3 Exigences minimales

Dans le cadre de la présente mise en concurrence, **l'offre variante du Candidat doit respecter des exigences minimales, telles que spécifiées ci-après.**


Les exigences minimales que doit respecter l'offre variante du Candidat sont les suivantes :

- Le candidat met en place un outil de passation de commande de type e-commerce libre de droits. Il doit joindre à la mise en place de l'outil non seulement la description fonctionnelle du système mais aussi les caractéristiques techniques du système y compris en matière de sécurité informatique. (cf. 2.3 du CCT)
- L'offre doit assurer la prestation sur l'ensemble des centres cités au CCT (cf. 2.10 du CCT), et permettre à chaque centre de pouvoir approvisionner les fournitures de bureau de façon indépendante en matière de :
  - Passation de commande,
  - Procédures de livraison,
  - Gestion du catalogue des articles : Les 3 centres ou un des 3 centres peut vouloir interdire l'achat de certains articles ou familles d'articles du catalogue du fournisseur.



**Le Candidat fournira la justification de la conformité de son offre variante au regard des exigences minimales.**

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center">Fourniture de bureau ORATSR202601471</p>	<p>Ed. : 1 Date : 09/06/2026 Page : 5/8</p>
---	--	---


 En cas de non-respect de ces exigences, le CNES considèrera que l'offre est inappropriée ce qui entraînera le rejet de l'offre variante le cas échéant, pour non-conformité. Dans ce cas, le CNES en avisera le Candidat dans les plus brefs délais.

## 2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Au titre de cette consultation, le CNES ne retiendra qu'une seule offre par lot juridique.

Les prestations feront l'objet d'un Accord-cadre monotitulaire, d'une durée maximale de 4 années.

Le projet de contrat est présenté en [DA3].

 Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le projet de contrat tel que soumis dans le règlement, constitue un socle contractuel non négociable.

## 2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

**Affichage du prix :** Dans le cadre de la présente mise en concurrence, **le Candidat est informé que les crédits alloués à cette affaire sont de 500 000 € HT. Pour autant, cette indication ne constitue pas un motif de non-conformité de l'offre, dont le montant sera évalué conformément aux critères de sélection établis au §3.2.**

## 2.4 CADRE DE REPONSE


 **L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.**

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>

 Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible, le Candidat est autorisé à contacter :

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES  
Service Achats – Recettes externes **DAR/OAR/TSR**  
Adresse : **2, place Maurice Quentin - 75039 Paris Cedex 01**

A l'attention de **Samia GUERD / Mathilde MESLIN**  
**Samia.guerd.external@cnes.fr / mathilde.meslin@cnes.fr**

 Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b>  <b>Fourniture de bureau</b>  <b>ORATSR202601471</b></p>	<p>Ed. : 1  Date : 09/06/2026  Page : 6/8</p>
---	--	---

### 3 CONDITIONS DE CHOIX

#### 3.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

Les non-conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,
- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

#### 3.2 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Eléments d'appréciation*
A	Critère technique	20%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- moyens matériels dédiés à la prestation (préparation, livraison),</li> <li>- description des fournitures proposées avec fiches techniques,</li> <li>- qualité et variété des fournitures proposées.</li> </ul>
B	Critère Organisation/Méthode	15%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation des prestations,</li> <li>- efficacité de l'outil e-commerce,</li> <li>- planning prévisionnel de mise en place de la prestation.</li> </ul>
C	Critère Prix	30%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- montant global des consommables les plus utilisées au CNES (annexe 4 « Fiche financière »)</li> </ul>
D	Critère Développement durable	20%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en compte des caractéristiques environnementales (cf. §2.15)</li> </ul>
E	Critère social	15%	<p>Dispositions sociales mises en œuvre dans le cadre de la prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au travers de la livraison, de l'approvisionnement, des partenariats avec des structures d'insertions...</li> <li>- Respect des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (cf. §2.16)</li> </ul>

\* Liste non exhaustive

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p align="center">Fourniture de bureau</p> <p align="center">ORATSR202601471</p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 09/06/2026</p> <p>Page : 7/8</p>
---	--	---

## 4 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes :

### 4.1 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE

La présente mise en concurrence **ne fait pas l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.**

### 4.2 EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le : **13/07/2026 à 11h00.**



**Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.**

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES. L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente mise en concurrence, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

### 4.3 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence **ne donnera lieu à aucune négociation. Les demandes de précisions que pourra formuler le CNES auront pour seul but d'éclairer le dossier sans que les éléments de l'offre puissent en être modifiés.**

### 4.4 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT


A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).

Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

### 4.5 MISE AU POINT DU MARCHE

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.

	<b>Règlement de mise en concurrence</b> Fourniture de bureau ORATSR202601471	Ed. : 1 Date : 09/06/2026 Page : 8/8
---	--	--

 Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

 **En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.**

#### 4.6 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.

❖ Fin du document ❖